COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SECTION CFDT CHRONOPOST

juin 2013

Comité d'Entreprise : Une instance au service des salariés !

Le comité d'entreprise à Chronopost est loin d'être à ce jour une instance représentant les attentes et les revendications des salariés de l'entreprise. Etre le garde fou des mauvaises orientations de Chronopost, rester un contre pouvoir et être garant des intérêts des salariés, voilà à ce que s'emploient vos Elus CFDT.

Cette instance composée d'élus issus des urnes et représentants toutes les catégories professionnelles, doit dans un cadre normal, apporter à l'ensemble des salariés une vision stratégique et politique de l'entreprise, en plus des missions qui lui sont dévolues autour des œuvres sociales. Il a normalement un rôle incontournable, plus particulièrement cela concerne la gestion et le devenir des personnels. Les élus doivent se sentir investis, être dans l'action et faire preuve de sérieux. Ils imposent donc à la direction d'avoir une transparence totale sur toutes les stratégies, le tout dans un respect mutuel.
La CFDT peut comprendre qu'il y ait des différences de fonctionnement et de positionnement, mais c'est toujours l'intérêt général qui prime : le bien être des salariés dans leur entreprise ! Pour autant, se faire respecter par ses attitudes et son engagement vis à vis des autres élus n'est pas toujours facile car les divergences sont de plus en plus abyssales. Il est important aussi de ne pas trahir une position commune prise à l'unanimité ou à la majorité. Résultat qui seul peut infléchir les positions de la direction et/ou peser suffisamment sur ses choix.

Nul n'a le monopole dans un Comité d'Entreprise issu d'une quelconque majorité absolue et encore moins d'une capacité à avoir raison sur tout et tout le temps. Il devient urgent pour la CFDT de vous décrire les dysfonctionnements dans le CE de Chronopost.

Nous discernons trois catégories d'élus :

« Les passifs et les rêveurs »

D'un coté les passifs et les rêveurs. Présents physiquement mais dans la lune. N'intervenant jamais. Ne servant à rien ou presque si ce n'est les intérêts de leurs organisations syndicales qui capitalisent des voix sur leurs noms à l'occasion des élections professionnelles DP/CE. Seule raison de leur présence au CE. Navrant !!!

« Les courageux »

De l'autre, ceux qui essaient de bousculer le système et de remplir leurs obligations. Interpellant la direction sur des sujets d'importances (effectifs, sous traitance, résultats de l'entreprise…), ils font preuve de courage dans des situations difficiles. Face à l'attitude de certains représentants de la direction qui ont un comportement hautain voire désobligeant avec une volonté à manipuler et à diviser, ces élus n'ont pas peur de taper du poing pour se faire entendre et hausser le ton si nécessaire. Ils tentent aussi de peser dans la gestion des œuvres sociales en étant force de propositions et parfois d'oppositions quand des décisions leurs paraissent insensées (ex: l'annulation des séjours de vacances). Mais ils sont peu nombreux, et vos élus CFDT en font parti…

« Les béni oui-oui »

Et enfin il y a les autres élus. Ceux qui n'ont pas de force de caractère et qui flottent entre deux eaux. Ceux qui font les béni oui-oui face à la direction et qui face aux salariés avec de beaux écrits, racontent leurs exploits au combat alors qu'ils ne font que rester en retrait. Ils s'adressent à la direction avec une voix mielleuse en s'excusant presque de prendre la parole et devant les salariés font la grosse voix en jouant du Code du travail pour paraître sérieux. Ils votent les comptes rendus « souvent travestis » du CE qui résument leurs exploits fantomatiques. Un air de « je vote pour et tu me mets en avant ! ».

→

Les mêmes qui refusent obstinément d'enregistrer les réunions du CE, car la vérité éclaterait au grand jour.
Cherchez bien et vous trouverez de qui on parle !
Tirer la couverture à soit dans un geste d'opportunisme alors que leur attitude au CE s'apparente à l'Île aux enfants, est malhonnête et mensongé. Cela s'apparente surtout à une tentative de faire le buzz. Les mêmes qui manipulent une motion, qu'ils ont eux même présentée mais qui au final a fait l'objet d'une demande de modification tellement son texte initial était sans consistance !

Ainsi en manipulant la vérité, les élus CGT se déshonorent une nouvelle fois, en prenant une posture de stratégie contre productive et d'opportunisme, ils ne font qu'afficher leurs vrais visages. Voter contre une demande légitime du déclenchement du droit d'alerte en avril 2013 (proposition faite par la CFDT) pour d'obscures rancœurs électorales et syndicales, puis le mois suivant proposer le vote d'une nouvelle motion indigeste sans aucune valeur légale, cela dénote d'un mode de fonctionnement malhonnête.

La CFDT revendique un accord d'entreprise !

Cette même organisation syndicale crie victoire sur de simples effets d'annonces de la direction, est d'un ridicule qui frise l'amateurisme. Sur des sujets portant sur la « garantie d'emplois minimum de chauffeurs livreurs moyens propres dans les agences » et d'une prise en compte par la direction « des difficultés rencontrées par les équipiers support », se satisfaire des seules paroles de la direction prononcées en réunions du CE ne vaut que pour ceux qui y croient.

Messieurs, vous n'êtes pas censés ignorer que le seul moyen d'obtenir des garanties sur l'emploi et sur les conditions de travail est de finaliser un accord d'entreprise signé par les organisations syndicales responsables et l'employeur !!!
Seul un accord garantirait le maintien des effectifs moyens propres en agence et dans les autres services. Et c'est ce que revendique la CFDT. Alors au lieu de fanfaronner pour ne rien dire et rouler les salariés dans la farine, réveillez vous et faites un tantinet soit peu preuve de sérieux.

Il est grand temps que certains se réveillent et se mettent réellement au travail pour l'intérêt des salariés

Dernières nouvelles suite à la réunion du CE du 25 Juin 2013 : Suite à l'accord NAO 2013 et les modifications prévues pour les primes trimestrielles des agents de l'Exploitation (Ouvriers, Employés et Agents de Maitrises), la direction présente aux élus du CE les nouveaux critères collectifs et individuels. A leurs lectures il apparait clairement des doutes légitimes sur leurs pertinences et les possibilités pour les agents d'atteindre les objectifs ainsi fixés et donc de percevoir 100% des primes trimestrielles. Un débat s'est donc installé sur le sujet et l'ensemble des organisations syndicales a fait part de son inquiétude et autres interrogations. La direction se contentant de répondre que les critères étaient choisis par les DRO et imposés dans toutes les agences. Suite aux échanges, la direction demande l'avis des membres du CE.

FO et la CGC, signataires de l'accord 2013 donnent un avis favorable,
La CGT, pourtant signataire du même accord, vote blanc donc ne se prononce pas. Cette dernière s'apercevant « peut-être tardivement » de l'effet vicié des nouveaux critères de primes.
La CFDT et SUD, non signataires de l'accord, donnent un avis défavorable. Ils restent donc fidèles à leurs convictions, les nouveaux critères de primes ne faisant que confirmer leurs doutes légitimes.

La CFDT, une équipe dans l'action

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
06 62 63 26 71 / 06 30 15 84 20
br-klein@chronopost.fr

Jena TRAN
RC au CE
06 46 40 39 67
j-tran@chronopost.fr
jenachaby.tran@laposte.net

Ousmane GASSAMA
Délégué Central Suppléant
07 61 50 09 26
o-gassama@chronopost.fr
grandgas@msn.com